

Médiation Suisse

Information 2020

L'objectif de ce document est de faire le point sur l'état de situation du projet «Médiation Suisse» et sur les perspectives quant aux prochaines étapes. Il s'inscrit dans le prolongement des informations déjà publiées à ce sujet. Ces informations ont pour but de vous informer sur l'état d'avancement de notre vision, d'en décrire les éléments et de mettre en évidence leur pertinence par rapport à l'objectif global poursuivi (Dossier: <https://www.mediation-ch.org/cms3/fr/association/federation/mediation-suisse>).

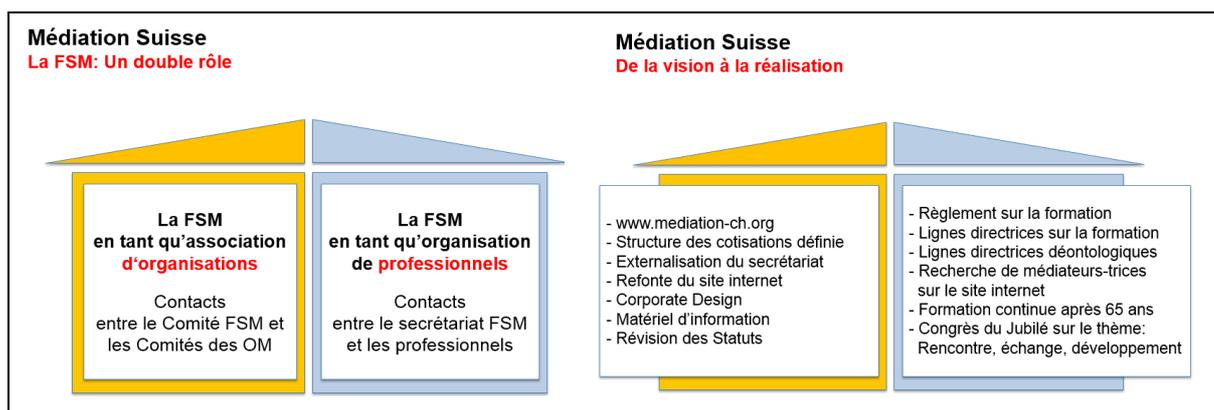
1. Une vision – Un projet – Un processus

<p>«<u>Médiation Suisse</u>» est un projet d'envergure socio-politique essentiel, à une époque caractérisée par des bouleversements et des conflits.</p> <p>«<u>Médiation Suisse</u>» est une idée directrice, une posture, un engagement porté par un réseau national de personnes et d'organisations actives dans le domaine de la médiation.</p> <p>«<u>Médiation Suisse</u>» trouve sa concrétisation dans des documents, une organisation, une information, des services offerts par la FSM, les OM, les instituts de formation et les prestations des médiateurs-trices.</p> <p>«<u>Médiation Suisse</u>» est reflétée dans le nouveau site internet de la FSM, mis en ligne au mois de juin 2020 après une actualisation complète.</p>	<p><u>La Fédération Suisse des Associations de Médiation</u> souhaite, en collaboration avec les organisations membres, les instituts de formation et les médiatrices et médiateurs actifs, créer un cadre susceptible d'ancre durablement la médiation et son approche au sein de la société, de l'économie et de la politique;</p> <p>poursuit le processus de développement stratégique et organisationnel initié il y a quelques années en consultation avec les OM («futurum mediationis»), en portant un regard plus ciblé sur les défis de la nouvelle décennie;</p> <p>met en œuvre de manière cohérente les résultats obtenus dans les divers groupes de travail, en fonction des ressources financières, temporelles et personnelles disponibles.</p>
---	---

2. Organisation et concrétisation

2.1 Vue d'ensemble

La représentation de la Fédération Suisse des Associations de Médiation FSM, organisée sur deux axes, revêt une fonction capitale pour les relations de collaboration, la définition des processus décisionnels et administratifs, ainsi que la formation de l'opinion et la prise de décisions:



2.2 Réalisations relatives à l'axe OM

2.2.1 www.mediation-ch.org

Pour promouvoir une identité forte et reconnaissable, une organisation a besoin d'un bon site internet. Le nom du domaine est un élément essentiel pour ancrer la «Corporate Identity». Fin 2015/début 2016, en ligne avec la vision «Médiation Suisse», la FSM a réservé les groupes de domaines suivants:

www.mediation-ch.org www.mediazione-ch.org	www.mediation-ch.ch www.mediazione-ch.ch www.mediaziun-ch.ch	www.mediation-schweiz.ch www.mediation-suisse.ch www.mediazione-svizzera.ch www.mediaziun-svizra.ch
--	--	--

2.2.2 Cotisations et émoluments

Le 27 novembre 2019, les délégués des OM ont adopté la structure des cotisations. Le règlement relatif aux cotisations et émoluments (RCE), adapté en conséquence, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

2.2.3 Externalisation du secrétariat

Markus Werner, responsable du secrétariat, a réussi à bien se familiariser avec le travail durant l'année. L'entreprise mandataire wamag nous a fait bénéficier de sa large expérience dans le management des associations.

2.2.4 Renouvellement du site internet

Depuis juin 2020, la FSM a mis en ligne son nouveau site internet, présentant un contenu remanié, une remise à jour formelle et répondant aux technologies actuelles.

2.2.5 Corporate Design

Nous poursuivons les activités d'harmonisation de l'identité visuelle, en mettant l'accent sur l'emploi conséquent de couleurs et de polices homogènes, sur le positionnement du Logo (dans la correspondance, sur le site et dans les PPP), ainsi que sur la structure des règlements.

2.2.6 Matériel d'information

Les flyers, les cartes illustrées ainsi que d'autres matériels de promotion peuvent être commandés auprès du secrétariat et sont également disponibles, pour certains d'entre eux, sur le site internet (<https://www.mediation-ch.org/cms3/fr/association/federation/services>).

2.2.7 Révision des Statuts

Les développements intervenus ces dernières années rendent nécessaire une révision matérielle et formelle des Statuts. Délais : Il est prévu de présenter un projet pour adoption par les délégués en 2021.

2.3 Réalisations relatives à l'axe professionnel

2.3.1 Formation et déontologie

Règlement sur la formation (RF): Son objectif est de promouvoir et d'assurer la qualité de la formation et de la pratique dans les domaines de la facilitation et de la médiation (Art. 1 al. 2 RF). Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 sur décision du Comité.

Lignes directrices sur la formation (LDF): Celles-ci décrivent les compétences exigées des médiatrices et médiateurs en ce qui concerne leur formation et les qualifications acquises durant leur parcours professionnel, ainsi que les conditions de reconnaissance par la FSM. Entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020 sur décision du Comité.

Lignes directrices déontologiques (LDD): Un projet sera présenté cette année encore aux instituts de formation, à l'occasion de leur rencontre annuelle, et ils seront invités à donner leur avis sur le projet. Délais : Les médiatrices et médiateurs reconnus FSM seront invité-e-s à s'exprimer à ce sujet durant la première moitié de l'année 2021.

2.3.2 Formation continue pour les médiatrices et médiateurs ayant atteint 65 ans

Les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans et reconnues depuis au moins 12 ans en tant que «médiatrice FSM», «médiateur FSM» ne sont plus tenues par l'obligation d'apporter la justification de formation continue standard. Pour en savoir plus : <https://www.mediation-ch.org/cms3/fr/formation/formation-continue>

2.3.3 Recherche de médiatrices et médiateurs sur le site internet

Les champs d'application de la médiation, définis lors de l'élaboration du règlement et des lignes directrices sur la formation, sont également un critère de recherche pour les personnes intéressées à une médiation. Les critères de recherche ont été classés de la manière suivante:

Champs d'application → Langue de médiation → Région → Canton → Nom → Sexe → Spécialisation

Les critères de recherche peuvent être combinés entre eux. L'accent a été mis sur les domaines concernés par le conflit, alors que la précédente version mettait l'accent sur le nom des médiateurs-trices.

2.3.4 Congrès du Jubilé: Rencontre – Échange – Développement

En raison de la pandémie, le Congrès a dû être reporté à une date encore indéterminée. Nous sommes déterminés à organiser, dès que possible, un événement digne des «20 ans de la FSM».

3. Processus d'apprentissage et de développement

Les défis auxquels nous avons été confrontés lors de la mise en oeuvre des éléments cités sous 2 ont induit les réflexions suivantes:

Transparence et vue d'ensemble: Concernant les organisations (FSM, MO, IF et leurs structures), personnes, procédures, règlements et autres documents (importants, moins importants, anciens, révisés partiellement, nouveaux). Investissement en temps conséquent pour avoir une vue d'ensemble.

Orientation, buts, priorités: Vers quelle destination le «voyage» devrait-il nous mener? Qu'est-ce qui est important? Urgent? Dans quels domaines de nombreuses organisations et/ou personnes sont-elles concernées? Quel impact cela a-t-il sur l'aménagement des processus?

Acquis et changement: Quelles sont les tâches? Qu'est-ce qui peut/devrait être poursuivi ou développé? Qu'est-ce qui peut/devrait être abandonné compte tenu des ressources à disposition et des défis attendus? Quelle nouveauté peut/devrait être intégrée de manière cohérente au réseau «Médiation Suisse»?

«Corporate Identity»: En fonction des réponses données aux questions précédentes, entre autres, et en concertation avec ses OM et les instituts de formation (IF), la FSM endosse un autre profil, voire une autre identité distinctive, qu'il convient de bâtir et consolider. Des décisions importantes devraient être évaluées sur cette base.

Collaboration: Tournée vers les objectifs communs essentiels. Bonne répartition des tâches et bons processus de travail. Création d'espaces adéquats facilitant l'échange d'idées et l'évolution.

Traductions: Réussir à faire correspondre les diverses versions linguistiques est un travail ardu (p.ex. pour le RF et les LDF). Il peut également arriver que la nécessité d'adapter le texte original ne devienne manifeste que lors du travail de traduction. Les langues sont bien plus qu'uniquement des mots ou de la grammaire. Elles sont avant tout l'expression d'une culture.

Ressources: Temporelles, personnelles, financières. Les changements intervenant au sein de groupes de travail, que ce soit en terme de présence ou de disponibilité, se répercutent de manière contraignante sur le niveau d'information partagé, essentiel à un processus d'apprentissage discursif.

Information: L'information est un thème transversal. Lorsqu'elle est tardive ou pas assez inclusive, l'équilibre peut être bouleversé à plusieurs égards. L'information et la communication ne sont pas le moteur, mais bien plutôt l'huile dans la transmission d'une organisation : L'information n'est pas tout, mais il n'y a rien sans information !